

CHAPITRE 1

L'activité d'audit

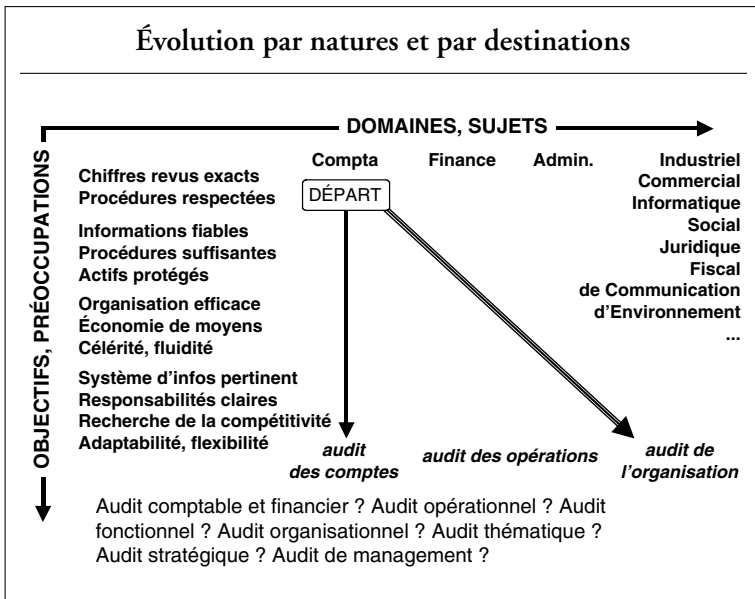
- 1 Rappel sur l'évolution de l'audit interne
- 2 Une profession normée
- 3 Le concept de risque en audit interne
- 4 Le contrôle interne

1

RAPPEL SUR L'ÉVOLUTION DE L'AUDIT INTERNE

Le temps est révolu où le déclenchement d'un audit interne était reçu par les audités comme un signe de suspicion à leur égard ! Aujourd'hui, le regard de l'audit interne, regard particulier mais professionnel, est apprécié comme un examen salubre, l'équivalent de la maintenance préventive sur les outils industriels ou de l'assistance dans le diagnostic d'une défaillance repérée. Profession créatrice de valeur ajoutée, l'audit est un partenaire de la direction générale et du management notamment vis-à-vis de la maîtrise des opérations de l'organisation.

Issue du contrôle comptable et financier, la fonction audit interne recouvre de nos jours une conception beaucoup plus large et plus riche, répondant aux exigences croissantes de la gestion de plus en plus complexe des entreprises.



L'audit interne apporte sa contribution à l'ensemble des activités, fonctions ou processus de l'entreprise. Il intervient historiquement dans tous les domaines financiers : comptabilité générale, comptabilité analytique et informations de gestion ; trésorerie, crédit/comptabilité/recouvrement clients ; aide aux acquisitions et cessions, etc. Celui-ci intervient de nos jours dans tous les domaines de l'organisation. Toute entité, activité, fonction et tout processus sont concernés par les investigations de l'audit interne.

L'audit interne décèle les problèmes et formule des recommandations aux directions et aux audités qui leur apportent une solution. Son rôle n'est pas de dénoncer ou d'accuser, mais d'arbitrer « les règles du jeu » du groupe et surtout de faire pratiquer les « 3R » : Rechercher, Reconnaître et Remédier aux faiblesses de l'organisation. Il l'aide à anticiper les problèmes et se place dans une démarche vertueuse d'amélioration continue.

Définition de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

(Version française de la définition internationale, approuvée le 21 mars 2000 par le conseil d'administration de l'IFACI).

- La définition ne comporte pas les mots procédures, règles... ni contrôler, vérifier...
- Dans la définition, le mot « contrôle » n'est pas ce que l'audit *fait* mais ce qu'il *évalue et améliore*.

Comme indiqué dans sa définition officielle, l'activité d'audit interne est créatrice de valeur ajoutée et ses principales missions sont d'apporter aux directions générales et comités d'audit un éclairage sur les risques et les systèmes de contrôle interne mais également d'être au service de l'ensemble de l'organisation afin d'apporter une réelle contribution à la gouvernance d'entreprise.

**Mots clés de la définition
de l'audit interne à connaître**

- activité
- indépendante et objective/impartiale
- valeur ajoutée
- assurance et conseils
- aide à atteindre objectifs
- approche systématique et méthodique
- évaluation et amélioration
- processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise

Selon l'enquête 2005 de l'IFACI, les responsables d'audit interne déclarent disposer d'une très grande liberté d'action (**Normes 1100 et 1100-A1**), notamment pour accéder aux informations utiles aux missions (98,8 %), aux personnes à interviewer (99,4 %), à la rédaction et communication du résultat des audits (97,5 %). *A contrario*, 19 % des répondants indiquent avoir moins de liberté dans le choix des missions. L'objectivité s'appuie généralement sur le code de déontologie de la profession auquel 72 % des répondants adhèrent.

Les missions d'assurance (73 %) prédominent sur celles de conseil (27 %).

Activité indépendante et objective-impartiale

- L'auditeur n'a ni autorité ni responsabilité à l'égard des activités qu'il audite (récente, actuelle ou prochaine) : pas d'affect ni d'intérêt, condition de l'objectivité-impartialité.
- Les interventions sont menées par équipes, où les travaux des auditeurs sont supervisés par le chef de mission, et ceux du chef de mission par le responsable de l'audit interne.
- Indépendante mais pas autocratique : l'audit interne intervient sur mandat de la direction : auditer *quoi* → auditer *qui*.
- L'audit interne doit être rattaché à une personne ou instance dont l'autorité lui assure :
 - la liberté de son opinion ;
 - un large domaine d'investigations ;
 - la considération adéquate de ses recommandations.

Rattachement « fonctionnel » à un comité de pilotage de l'audit interne et rattachement « administratif » à un directeur.

Activités d'assurance (normes professionnelles Ifaci/IIA)

Examen objectif d'éléments probants, effectués en vue de fournir à l'organisation une évaluation indépendante des processus de management des risques, de contrôle ou de gouvernement d'entreprise. Par exemple, des audits financiers, opérationnels, de conformité, de sécurité des systèmes et de due diligence.

Activités de conseil MPA 1000.C1-1 (normes professionnelles Ifaci/IIA)

Conseil et services y afférents rendus au client donneur d'ordre dont la nature et le champ sont convenus au préalable avec lui. Ces activités ont pour objectifs de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation. Quelques exemples : consultation, conseil, facilitation, conception de processus et formation.

Assurance et conseil pour qui ?

- **Assurer la direction :**
 - de l'application de ses directives et politiques ;
 - de la qualité du contrôle interne ;
- **Conseiller les managers (et parfois la direction) :**
 - les aider à se contrôler/contrôler leur entité ;
 - pour améliorer son fonctionnement ;
- **2 clients à satisfaire à chaque instant.**
- **Le client réel de l'audit interne : l'organisation.**

La principale **activité d'assurance** vise à évaluer le système de contrôle interne sur les processus opérationnels (souvent à 83 %) et ceux relatifs aux processus financiers et comptables (souvent à 50 %), notamment sur ce dernier point pour les sociétés soumises au SOX (Sarbanes Oxley Act) et à la LSF (Loi de Sécurité Financière). L'audit de conformité aux lois et réglementations reste significatif (souvent à 49 %).

L'évaluation des processus de management des risques (souvent à 28 %) et de gouvernement d'entreprise (souvent à 9,5 %) progresse. À noter que les sociétés interrogées déclarent à 70 % la mise en place d'une démarche structurée au sein de leur organisation (MPA 2100-4) et la notion de gouvernement d'entreprise se développe. Enfin la participation aux travaux des commissaires aux comptes est en retrait.

L'activité de conseil concerne la participation à des projets (81 %), le conseil en organisation (68 %), la formation (60 %) mais encore à la rédaction de procédures.